

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/loi/2021/03/16/2021040955/justel>

Dossier numéro : 2021-03-16/05

Titre

16 MARS 2021. - Loi reportant l'entrée en vigueur des dispositions relatives au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté pour les peines privatives de liberté de trois ans ou moins

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 26-03-2021 page : 28192

Entrée en vigueur : 26-03-2021

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition générale

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Modification de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Modification de la loi du 5 mai 2019 modifiant la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine en vue d'adapter la procédure devant le juge de l'application des peines en ce qui concerne les peines privatives de liberté de trois ans ou moins

Art. 3

[CHAPITRE 4.](#) - Entrée en vigueur

Art. 4

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition générale

Article [1er.](#) La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[CHAPITRE 2.](#) - Modification de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine

[Art. 2.](#) Dans l'article 109 de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de de la peine, modifié en dernier lieu par la loi du 31 juillet 2020, les mots "et au plus tard le 1er avril 2021" sont remplacés par les mots "et au plus tard le 1er décembre 2021".